



SYNDICAT DES EAUX
de la Région de Mangiennes

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Présenté en Assemblée Générale le 30 juin 2022

Résultat du vote

Pour : 29

Contre : 0

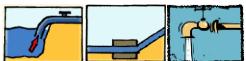
Abstention : 0

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Production	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.5.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.5.5.	Autres volumes.....	8
1.5.6.	Volume consommé autorisé	9
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Branchements en plomb.....	17
4.2.	Montants financiers.....	17
4.3.	État de la dette du service	17
4.4.	Amortissements	17
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	17
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MANGIENNES
 - Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
 - Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BILLY-SOUS-MANGIENNES, CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS, DAMVILLERS, DELUT, DOMBRAS, DUZEY, JAMETZ, LOISON, MANGIENNES, MERLES-SUR-LOISON, MOIREY-FLABAS-CREPION, MUZERAY, NOUILLONPONT, PEUVILLERS, PILLON, REVILLE-AUX-BOIS, ROMAGNE-SOUS-LES-COTES, ROUVROIS-SUR-OTHAIN, SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN, SORBÉY, SPINCOURT (SPINCOURT, HOUDELAUCOURT, HAUCOURT, OLLIERES, RECHICOURT), VAUDONCOURT, VILLERS-LES-MANGIENNES, VITTARVILLE, WAVRILLE,

- Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
 - Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 31/03/1999 Non
 - Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2005 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

*

*

- régie intéressée**
- gérance**
- délégation de service public : affermage**
- délégation de service public : concession**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 583 habitants d'après l'INSEE 2018.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 596 abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune et des branchements est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total de branchements au 31/12/2021
BILLY-SOUS-MANGIENNES	136	181
CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	17	20
DAMVILLERS	338	372
DELUT	59	81
DOMBRAS	67	98
DUZEY	20	24
JAMETZ	116	173
LOISON	51	63
MANGIENNES	352	239
MERLES-SUR-LOISON	78	94
MOIREY-FLABAS-CREPION	60	75
MUZERAY	59	71
NOUILLONPONT	101	135
PEUVILLERS	42	53
PILLON	108	134
REVILLE-AUX-BOIS	57	81
ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	66	76
ROUVROIS-SUR-OTHAINE	90	122
SAINT-LAURENT-SUR-OTHAINE	198	230
SORBEY	99	119
SPINCOURT	340	454
VAUDONCOURT	33	38
VILLERS-LES-MANGIENNES	40	58
VITTARVILLE	48	64
WAVRILLE	23	25
Total	2 596 (2 583)	3 080 (3051)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12.98 abonnés/km au 31/12/2021,

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.15 habitants/abonné au 31/12/2021,

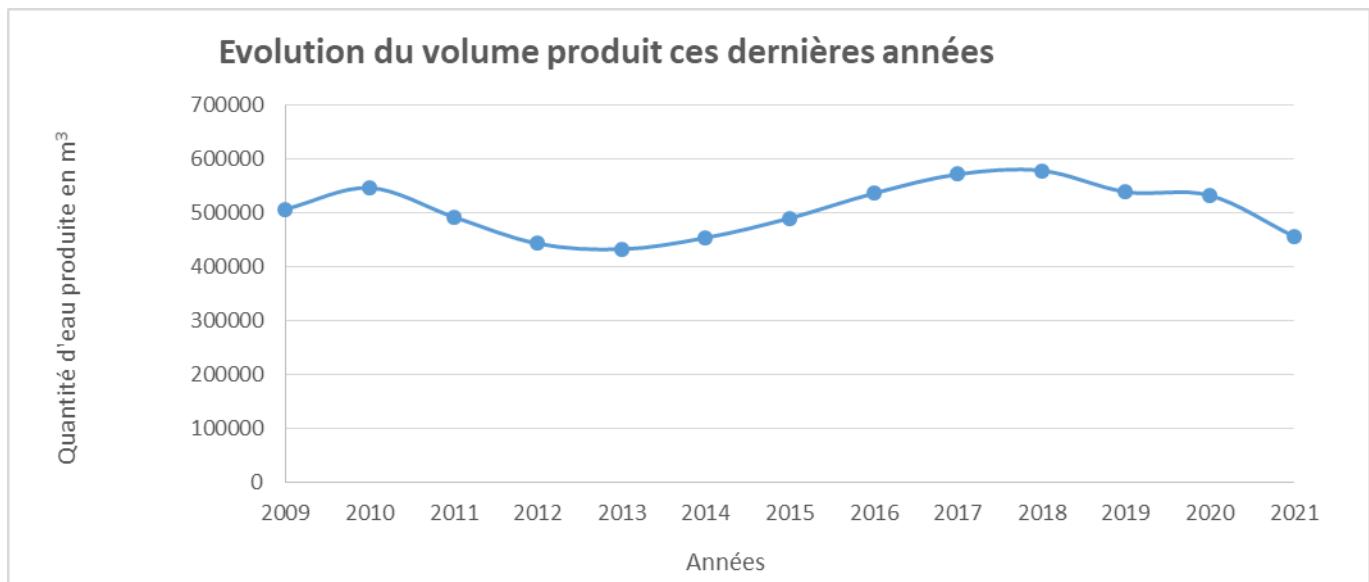
1.5. Production

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
SOURCE DES FONDS DE VAUX	153 587	152 684	- 0.59
FORAGE DE SAINT LAURENT/OTHAIN	281 863	235 669	- 19.6
SOURCE DE L'EURO	18 382	16 553	- 11
SOURCE DE LA MESSE	78 899	51 731	- 52.5
Total du volume prélevé	532 731	456 637	- 16.66

Le volume produit est égal à (**V1**) = **456 637 m³** pour l'exercice 2021 (532 731 m³ pour l'exercice 2020).



1.5.2. Achats d'eaux brutes



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
BRANDEVILLE	33 494	32 624	- 4.06
Total d'eaux brutes	33 494	32 624	- 4.06

1.5.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %
SIE de PIENNES (54)	20 556	14 217	- 44.58
Total d'eaux traitées	20 556	14 217	- 44.58

Le volume acheté est égal à (V2) = **46 841 m³** pour l'exercice 2021 (54 050 m³ pour l'exercice 2020).

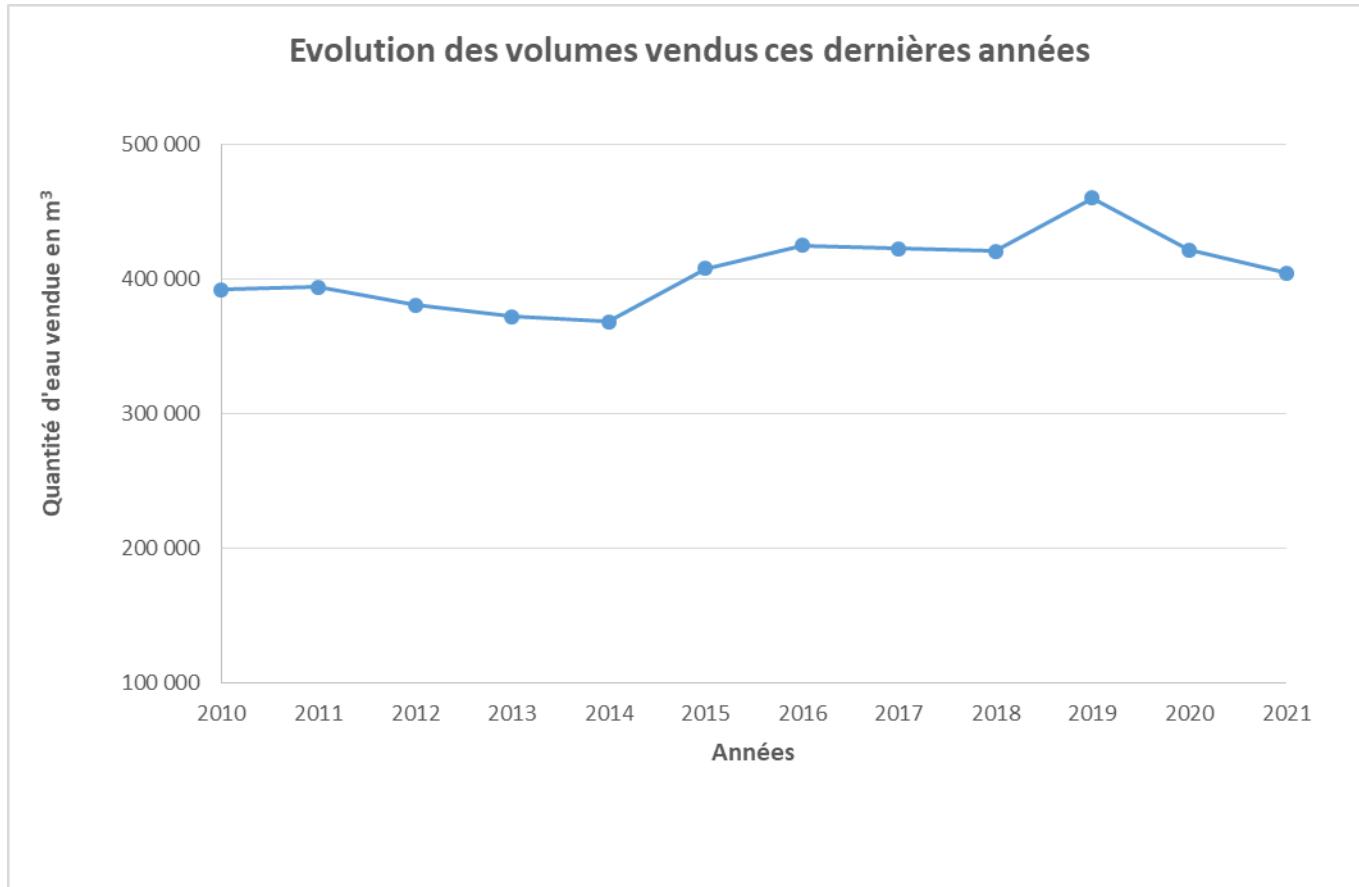
Le volume total produit est égal à (V4) = **503 478 m³** pour l'exercice 2021 (586 781 m³ pour l'exercice 2020) soit une augmentation de -1.39%.

1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	261 057	238 088	- 8.79
Abonnés non domestiques	160 315	149 989	-6.44
Total vendu aux abonnés (V7)	421 372	388 077	-7.90
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0

- 1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Répartition des volumes prélevés et des volumes vendus en fonction des sources :

	Volume prélevé durant l'exercice 2021	Volume vendu durant l'exercice 2021	Rendements en %
SOURCE DES FONDS DE VAUX	152 684	99 543	65 %
FORAGE DE SAINT LAURENT/OTHAIN	235 669	186 151	79 %
SOURCE DE L'EURO	16 553	14 277	86 %

BRANDEVILLE	51 731	30 663	94 %
PIENNES	32 624	12 342	87 %
SOURCE DE LA MESSE	14 217	44 860	87%

1.5.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0,00%
Volume de service (V9)	4 000	4000	

(V8 : Volume estimé utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

V9 : Volume estimé utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors de purges, nettoyage des réservoirs....)

1.5.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	425 372	392 077	- 4.19

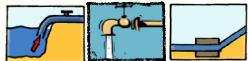
1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 200 kilomètres au 31/12/2021

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Forfait de mutation : 45.00 (HT) € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Modernisation des réseaux (AC Spincourt, Rouvrois, Nouillonpont, Pillon, Mangiennes, Billy, Damvillers)	0.233	0.233
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,070 €/m ³	0.070€/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)		
Vallées du Loison et de la Thinte et de l'Othain	0,35€/m ³	0.35€/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25 août 2020 fixant les tarifs du service d'eau potable 2021
- Délibération du 15 septembre 2020 fixant les tarifs du service d'eau potable 2022

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



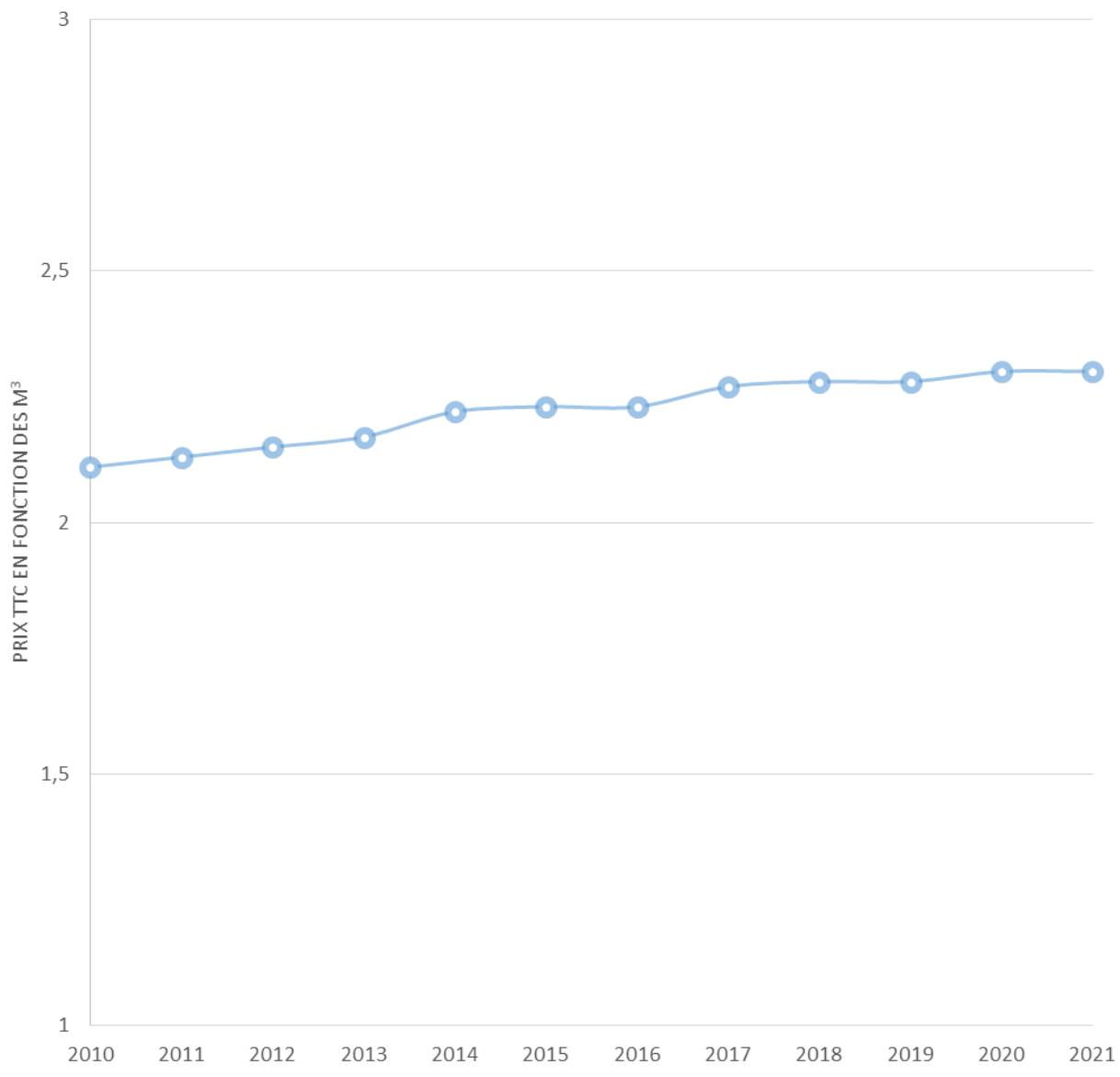
Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0 %
Part proportionnelle	169.2	169.2	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	211.2	211.2	0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.42	8.4	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)			
Vallée de l'Othain	42	42	0 %
Vallée du Loison et de la Thinte	42	42	0 %
TVA (5,5%)			
Vallée du Loison et de la Thinte, Vallée de l'Othain	14.39	14.39	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³			
	64.79	64.79	0 %
Total TTC			
Vallée du Loison et de la Thinte et de l'Othain	275.99	275.99	0 %
Prix TTC au m³			
Vallée de l'Othain, Vallées du Loison et de la Thinte	2.30	2.30	0 %

Soit 0.00230€/l

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Evolution du prix TTC au m³ ces dernières années



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Vente d'eau aux abonnés domestiques	331 929	312 478
Vente d'eau aux abonnés non-domestiques	171 537	172 502
Autres prestations auprès des abonnés (Abonnements)	130 875	130 976

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 615 896€ (634 341€ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	35	3	53	5
Paramètres physico-chimiques	4	0	5	1

Les analyses non conformes pour les paramètres physico-chimiques relèvent de la présence de pesticides tels que l'atrazine, et l'atrazine déséthyl.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	91.4%	90.6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	80%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	OUI
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	OUI
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	80.0 %
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	OUI
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	NON
	TOTAL	120	111

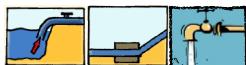
(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

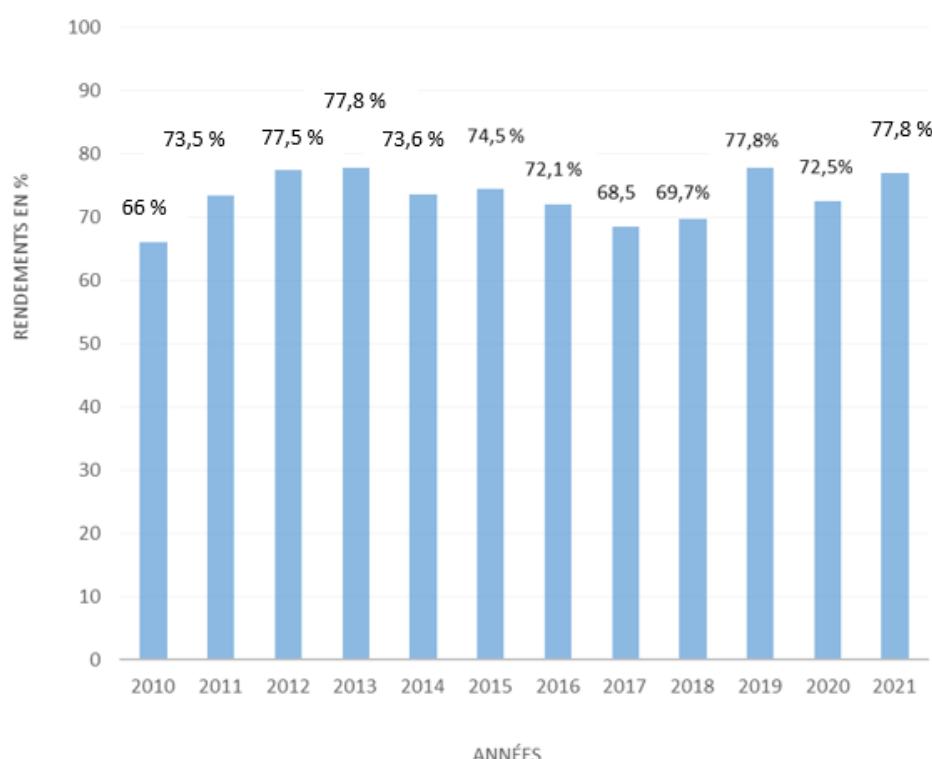
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	72,5 %	77,8%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,83 %	5,37 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72 %	77 %

Evolution du rendement du réseau



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1.58 m³/j/km (2.265 en 2020).

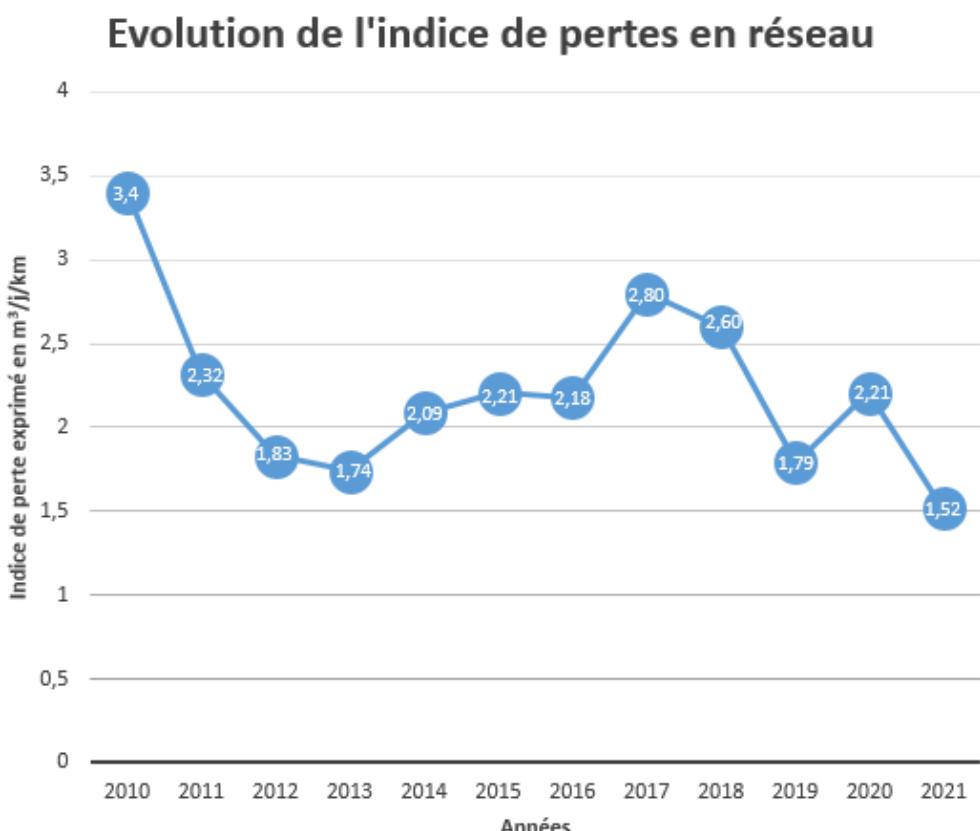
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1.52 m³/j/km (2.21 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1	0	0	0	3

Au cours des 5 dernières années, 4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.4% (0.375 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2020). Ce pourcentage est fonction d'une moyenne pondérée entre le volume produit et le volume importé.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2014, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

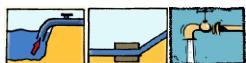
Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	25
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	59	34
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.032 %	0.81 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1.93 %	1.10 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	169 481	552 996.30
Montants des subventions en €	1 336.71	148 306.61
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	832 300	832 300
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital	25 212.61	26 182.07
en intérêts	20 458.69	19 061.48

4.4. Amortissements

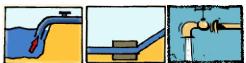


Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 281 521.08 € (277 169.84 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



- Créations, modifications et suppressions de branchements
- Réhabilitation époxy étanchéité d'une partie du réservoir de Pillon
- Nettoyage de la crêpine du forage de St Laurent
- Travaux AEP sur la commune de St Laurent
- Pose variateur de vitesse au forage de St Laurent
- Pose de variateur de vitesse à Damvillers et à Romagne sous les Côtes
- Changement du clapet d'une des pompes du réservoir de Moirey
- Changement du compteur principal à Damvillers
- Remplacement des conduites du réservoir de Damvillers

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance.

1 231 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.002€/m³ pour l'année 2021 (0.004 €/m³ en 2020).

Impayés 2021 :

Facturés 748 498.51 € }	5.7 % d'impayés pour 2021
Reste à recouvrer 42 705.18 €	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 583	5 583
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2.30	2.30
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	91.40 %	90.6 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100.00%	80.00%
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	111 points	111 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72.5 %	77.8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2.26	1.58
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2.21	1.52
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.0375 %	0.4 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.004	0.002